

ARRETE
portant **COMPOSITION** du
Comité Social Territorial
Placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **30 juin 2026** portant désignation des représentants des collectivités au Comité Social Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1° - La **composition du Comité Social Territorial** placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du **1^{er} septembre 2026** :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joël AGNUS	Audrey ZAMMIT
Thierry PONCE	Marie-Christine LAURENCE
Dominique THIEBAUD	Michel LAMBERT
Sylviane DENIS	Eric DARBOT
Didier PETIT	Hervé DUVALLET
David COLIN	Philippe FREQUELIN
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Catherine DI-CINTIO	Laurent BACHETER
Philippe GONCALVES	Christine GALLAND
Nathalie STEVENS	Anne BONTEMPS
Olivier BONTEMPS	Béatrice RAUCY
Christophe MILLARD	Alexandra ROYER
Sébastien CORTINOVIS	Valérie PELLET

ARTICLE 2° - La Présidence du Comité Social Territorial est assurée par **Monsieur Thierry PONCE, 1^{er} Vice-Président du CDG.**

ARTICLE 3° - Le présent arrêté sera transmis :

- . Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne
- . Aux membres du Comité Social Territorial

Fait à **Chaumont**,
Le **1^{er} septembre 2026**,
Le Président,


Joël AGNUS

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09/09/2026



ID : 052-285200028-20260909-2026_81-AR